

VILLE DE ROYAN



D. Musée 24/410

**Convention relative au don par Bernard Doiteau de huit cartes
allemandes datées de 1943 et 1944 de Royan et de la Saintonge
« Zielpunktkarten » (cartes des points cibles)
Au Musée Municipal de Royan**

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

Et,

Monsieur Bernard Doiteau
39 allée des Palmiers
17420 Saint-Palais-sur-Mer

Ci-après dénommé « le donateur »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Bernard Doiteau, le donateur, fait don de huit cartes allemandes « Zielpunktkarten » datées de 1943 et 1944 (cartes des points cibles) de Royan et de la Saintonge.

Article 2

Bernard Doiteau le donateur, déclare être bien propriétaire des objets désignés et qu'il est bien d'accord pour en faire don au Musée de Royan, sans condition.

Il atteste dégager la ville de ROYAN de toute responsabilité à la suite d'une fausse déclaration.

Article 3

La mention « don de Bernard Doiteau » pourra figurer sur les textes de présentation.

Fait à Royan, en 3 exemplaires, le 21 juin 2024

Le donateur,

Bernard DOITEAU



La Ville,
Le Maire de Royan

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 02 juillet 2024